

---

# ANNEXE 1 :

## PLPDMA DE LA CLCL 2026-2031

### LES OBJECTIFS

---

**5** Objectifs ont été fixés dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la communauté Lesneven Côte des Légendes 2026-2031:

#### Rappel des objectifs à l'horizon 2031

##### Objectif 1 :

Réduire de 20 % le tonnage de déchets compostables dans les ordures ménagères collectées par rapport à 2023 (chiffre Modécom dec 2023)

##### Objectif 2 :

Diminution de 10 % du tonnage de collecte sélective dans les ordures ménagères par rapport à 2023 (chiffre Modécom dec2023)

##### Objectif 3 :

Réduire de 10 % le tonnage des matériaux ou objets collectés dans les 5 filières (DIB, DIB, DEA, ASL, ABJ) par rapport à 2024.

##### Objectif 4 :

Réduire de 15 % le tonnage de déchets verts à traiter sur nos aires de déchets verts par rapport à 2024.

##### Objectif 5 :

Réduction des refus de tri au centre de tri de 15 % en PAV par rapport à 2025 et de 5 % des refus de tri en PAP par rapport à 2025

---

# PLPDMA DE LA CLCL 2026-2031

## LES AXES

---

### **Axe 1** Adopter un comportement éco-exemplaire

**au sein des structures publiques du territoire.**

Composé de 4 actions déclinées en 13 orientations

### **Axe 2** Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets

**Et réduire la production de déchets verts.**

Composé de 6 actions déclinées en 22 orientations

### **Axe 3** Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Composé de 2 actions découpées en 2 orientations

### **Axe 4** Promouvoir le réemploi et son développement et Le non jetable.

Composé de 3 actions découpées en 11 orientations

### **Axe 5** Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets.

Composé de 5 actions découpées en 24 orientations

### **Axe 6** Réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives.

Composé de 3 actions découpées en 9 orientations

# Axe1 ADOPTER un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire.

Action 1 : Encourager et mettre en place l'exemplarité des structures publiques.

## CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Réduire les déchets

Cible(s) : CLCL

## POURQUOI ?

Il est essentiel de donner l'exemple en matière de prévention des déchets, jouer un rôle clé dans la sensibilisation et l'engagement des citoyens. En adoptant des pratiques exemplaires, la CLCL montre son engagement concret envers la prévention des déchets, la protection de l'environnement et encourage les habitants à suivre ce modèle. Cette exemplarité crée un effet d'entraînement positif, favorisant une prise de conscience collective et une mobilisation plus large autour de la réduction des déchets. Ainsi, la mise en place d'actions exemplaires en prévention des déchets contribue non seulement à améliorer la qualité de vie locale, mais aussi à construire un avenir plus durable pour tous.

Evoluer au cours du temps dans la prévention et la gestion des déchets, renforcer les actions déjà engagées et encourager la création et la mise en place de nouvelles initiatives, faciliter la mise en place de solutions concrètes.

Agir ainsi pour devenir des exemples pour les usagers et contribuer à diffuser une culture du respect de l'environnement à l'échelle locale.

## COMMENT ?

Gestion des achats responsables

Optimisation des outils

Tri à la source des Biodéchets

## QUI ?

CLCL

Agents

## LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                             | BESOINS HUMAINS                                                                                                                                                                   | BESOINS MATERIEL                                                      | COÛTS ESTIMATIFS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Inter-services<br>Inters-communes<br>Communication entre service<br>Partage d'expériences | Agents<br>Chargée de Prévention<br>Adhésion de chaque agent et élu dans la créativité et la mise en place de mesure de prévention déchets au sein des services de la collectivité | En fonction de l'évolution des applications des actions de prévention |                  |

## INDICATEUR(S) DE SUIVI

Diminution des Ordures ménagères et des dépenses

# Axe 1 Adopter un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire.

Action 2 : Promouvoir des actions exemplaires en matière de prévention et réduction des déchets

## CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Communication engageante

Cible(s) : Usagers du territoire

## POURQUOI ?

Promouvoir des actions exemplaires en matière de prévention et de réduction des déchets est essentiel pour notre collectivité, ainsi contribuer à la protection de l'environnement et à la préservation de nos ressources naturelles. Mettre en avant des initiatives réussies, pour inspirer les usagers à s'engager dans des pratiques durables et à adopter des comportements plus responsables. Cela permet également la sensibilisation de la population aux enjeux liés à la gestion des déchets, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté soucieuse de son impact écologique.

En agissant ensemble, nous pouvons réduire notre empreinte carbone, améliorer la qualité de vie de nos habitants et créer un avenir plus durable pour les générations futures.

## COMMENT ?

Communiquer et mettre en valeur les bonnes pratiques

## QUI ?

|      |       |         |         |
|------|-------|---------|---------|
| CLCL | AGENT | USAGERS | COMMUNE |
|------|-------|---------|---------|

## LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                             | BESOINS HUMAINS                                                                                                                                                                   | BESOINS MATERIEL                                                      | COÛTS ESTIMATIFS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Inter services<br>Inters-communes<br>Communication entre service<br>Partage d'expériences | Agents<br>Chargée de Prévention<br>Adhésion de chaque agent et élu dans la créativité et la mise en place de mesure de prévention déchets au sein des services de la collectivité | En fonction de l'évolution des applications des actions de prévention |                  |

## INDICATEUR(S) DE SUIVI

Publication sur les réseaux sociaux, la presse, informations dans les instances des collectivités

# Axe 1 Adopter un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire.

Action 3 : Accompagner les communes et leurs partenaires dans la prévention des déchets.

## CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les déchets

Cible: Commune

## POURQUOI ?

Proposer un accompagnement aux communes pour aider à identifier des solutions concrètes et efficaces pour réduire leur production de déchets, favoriser leur valorisation et la sensibilisation des administrés.

Cet accompagnement permet également de renforcer les liens entre les différents acteurs locaux, en encourageant la collaboration et le partage des bonnes pratiques. En travaillant ensemble, nous pouvons non seulement améliorer la gestion des déchets, mais aussi promouvoir un mode de vie plus respectueux de l'environnement, bénéfique pour la santé de notre planète et le bien-être de nos concitoyens.

## COMMENT ?

Apporter des informations relatives à la prévention et à la réduction des déchets à tous les agents et élus.

## QUI ?

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

## LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                             | BESOINS HUMAINS                                                                                                                                                                   | BESOINS MATERIEL                                                      | COÛTS ESTIMATIFS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Inter services<br>Inters-communes<br>Communication entre service<br>Partage d'expériences | Agents<br>Chargée de Prévention<br>Adhésion de chaque agent et élu dans la créativité et la mise en place de mesure de prévention déchets au sein des services de la collectivité | En fonction de l'évolution des applications des actions de prévention |                  |

## INDICATEUR(S) DE SUIVI

Quantification des rencontres, évènements

# Axe 1 Adopter un comportement éco-exemplaire au sein des structures publiques du territoire.

Action 4 : Continuer à optimiser les collectes

## CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectifs : Réduire les coûts de collecte

Cible : Usagers

## POURQUOI ?

Il est important de poursuivre l'optimisation de la collecte des déchets, déjà amorcée avec la mise en place de points de regroupement par exemple. Cette démarche permet de réduire les coûts de fonctionnement, notamment grâce à une diminution de la consommation de carburant et à une limitation de l'usure des bennes à ordures ménagères (BOM). Elle contribue également à préserver la santé de nos agents en réduisant les efforts physiques et les gestes inutiles lors des tournées. Un meilleur suivi du parc de bacs permet de maintenir des équipements en bon état, propres et fonctionnels, pour le confort des usagers et l'image de qualité que renvoie le service public. Optimiser la collecte, c'est donc à la fois préserver les ressources financières de la collectivité, améliorer les conditions de travail et renforcer la satisfaction des habitants.

## COMMENT ?

Améliorer et optimiser le service de collecte, techniquement et humainement

## QUI ?

CLCL

SPED

## LES BESOINS

| COMMUNICATION | BESOINS HUMAINS                                                                                                    | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|               | Responsable Technique<br>Responsable SPED<br>Responsable Collecte<br>Agents SPED<br>Chargé(e) de prévention<br>SIJ | Moyens technique |                  |

## INDICATEUR(S) DE SUIVI

Coûts liés à la consommation et entretien des véhicules

Amélioration de la qualité du tri

## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 1 : Généraliser le tri à la source des biodéchets :

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Réduire la quantité des OM.

Cible(s) : Usagers

### POURQUOI ?

Il est crucial de généraliser le tri à la source des biodéchets, notamment en raison des exigences de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), qui vise à réduire la quantité d'ordures ménagères et à promouvoir une gestion plus durable des déchets.

La caractérisation des OM de décembre 2023 révèle que 42.5 % de nos ordures ménagères est compostable. Trier les biodéchets à la source, c'est contribuer à diminuer le volume des déchets envoyés en incinération, ce qui permet de réduire les coûts de gestion et l'impact environnemental.

De plus, cette pratique favorise la valorisation des déchets organiques par le retour à la terre.

En adoptant le tri à la source, nous participons non seulement à la préservation de notre environnement, mais nous soutenons également une économie circulaire qui valorise les matières premières et encourage des pratiques plus respectueuses de notre planète.

### COMMENT ?

Appuyer la promotion du compostage individuel.

Développer le compostage de proximité sur tout le territoire.

Informier sur le tri à la source des biodéchets et la réduction des déchets de cuisine et de table.

Informier sur le jardinage au naturel et comment utiliser des « déchets verts » chez soi.

### QUI ?

|      |          |  |              |         |
|------|----------|--|--------------|---------|
| CLCL | Communes |  | Associations | Usagers |
|------|----------|--|--------------|---------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                    | BESOINS HUMAINS                                                                               | BESOINS MATERIEL             | COÛTS ESTIMATIFS |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Communiquer sur les événements, les actions, les gestes vertueux | Prevention déchets<br>Agents biodéchets<br>Maitre composteur<br>Associations<br>Professionnel | Composteurs<br>Outils divers |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Nombre de composteurs mis à dispo

Evaluation des biodéchets apportés dans les sites de compostage partagé

Evolution des OM

Caractérisation OM

Evolution des tonnages de déchets verts

## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 2 : Identifier le gisement des déchets putrescibles chez les professionnels et faciliter leur valorisation

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les OM

Cible: Professionnels de la restauration

### POURQUOI

Parmi les 42.5% de biodéchets présents dans nos ordures ménagères, une part significative provient des activités professionnelles liées à la restauration, à l'alimentation et à l'entretien des espaces verts. Or, pour ces professionnels, il n'est pas toujours facile de disposer du temps, des moyens ou des informations nécessaires pour trier et valoriser correctement leurs biodéchets.

En tant que service public de prévention et de gestion des déchets (SPED), il est de notre responsabilité, pour le respect du cadre légal, d'accompagner ces acteurs vers le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets, y compris la gestion des déchets verts. Cet accompagnement est essentiel pour atteindre nos objectifs environnementaux, tout en facilitant la mise en conformité des professionnels.

### COMMENT ?

Identifier et détourner les biodéchets des professionnels dans les OM.

### QUI ?

SPED

PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

### LES BESOINS

| COMMUNICATION | BESOINS HUMAINS                                                             | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|               | Chargée de prévention<br>Acteurs du territoire de<br>gestion des biodéchets |                  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Evaluation des biodéchets apportés dans les sites de compostage partagé

Evolution des OM

Caractérisation OM

Evolution des tonnages de déchets verts



## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 3 : Être exemplaire en gestion des déchets verts pour faciliter l'adhésion des usagers aux pratiques environnementales et économique plus responsable et durables.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les Coûts de traitement

Cible : Collectivités

### POURQUOI ?

Pour atteindre nos objectifs de réduction des déchets, il est essentiel d'encourager le broyage et la valorisation de proximité des déchets verts issus des espaces communaux et des collectivités. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par les communes, qui œuvrent depuis plusieurs années en faveur d'une gestion plus responsable de leurs déchets verts. Valoriser ces déchets localement, permet de réduire l'impact environnemental lié au transport et les coûts de gestion.

Cela contribue directement à la maîtrise du budget de traitement des déchets.

Cette pratique permet également de produire du compost ou du paillis, qui enrichissent durablement les sols et favorisent la biodiversité sur notre territoire.

Par ailleurs, ces démarches exemplaires, contribuent à jouer un rôle pédagogique important : elles démontrent aux administrés l'importance d'une gestion responsable et durable des déchets verts. Cette exemplarité encourage les habitants à reproduire ces bonnes pratiques chez eux, renforçant ainsi la culture locale du recyclage et de la valorisation. Enfin, cette initiative favorise le lien social en mobilisant autour d'actions concrètes pour la protection de l'environnement.

En somme, promouvoir la gestion locale des déchets verts du territoire est une démarche intégrée, cohérente et bénéfique, alliant efficacité environnementale, sensibilisation citoyenne, cohésion territoriale et équilibre budgétaire.

### COMMENT ?

Rendre possible le broyage

Encourager une gestion responsable des espaces verts

### QUI ?

CLCL

COMMUNES

### LES BESOINS

| COMMUNICATION | BESOINS HUMAINS                                            | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------|------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|               | Agents CLCL<br>Agents communaux<br>Chargé(e) de prévention | Broyeur commun   |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Evaluation des biodéchets apportés dans les sites de compostage partagé

Evolution du déploiement des sites de compostage partagé sur le territoire

Evolution des OM

Caractérisation OM

Evolution des tonnages de déchets verts

## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 4 : Faire de ses déchets verts une ressource.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Valoriser et réduire les coûts de traitement

Cible : Usagers

### POURQUOI ?

Promouvoir le jardinage au naturel est un levier essentiel pour atteindre nos objectifs de réduction des déchets dans le cadre du PLPDMA.

En Bretagne, chaque habitant génère en moyenne **162 kg de déchets verts par an**, soit le double de la moyenne nationale, environ **85 kg par habitant**. Valoriser ses déchets verts à domicile, c'est réduire leur envoi en déchèterie, diminuer l'empreinte carbone et le temps lié au transport des usagers et alléger les coûts de traitement.

Cette approche, transformer ces déchets en ressources, permet d'enrichir les sols de manière naturelle, sans recourir à des produits chimiques, tout en favorisant la biodiversité locale,. En somme, encourager le jardinage au naturel contribue activement à la transition écologique de notre territoire, atteindre nos objectifs, en alliant réduction des déchets, préservation de l'environnement et cohésion sociale.

### COMMENT ?

Accompagner les usagers dans la valorisation de leur déchet de jardin

Mettre en œuvre des initiatives telles que le partage d'expérience, échange d'astuces renforcer la solidarité et l'entraide au sein de la communauté.

### QUI ?

| CLCL | SPED | COMMUNES | USAGERS |
|------|------|----------|---------|
|------|------|----------|---------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                          | BESOINS HUMAINS                                                                                    | BESOINS MATERIEL                                         | COÛTS ESTIMATIFS |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------|
| Communiquer au tour des ateliers proposés<br>Communication sur le jardinage au naturel | Chargée de prévention<br>Acteurs locaux de prévention biodiversités<br>Association local « verte » | Outils pédagogiques<br>Lieu pédagogique<br>Outils divers |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Distribution des composteurs

Evolution des tonnages de déchets verts

Evaluation des biodéchets apportés dans les sites de compostage partagé

Evolution des OM

Caractérisation OM

## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 5 : Témoigner sur les performances du territoire des objectifs de tri à la source des biodéchets.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Communication engageante

Cible : Usagers

### POURQUOI ?

Dans le cadre de notre PLPDMA, il est essentiel de mettre en place une communication positive et transparente auprès des habitants. Valoriser les objectifs et les actions déjà engagées permet de renforcer l'adhésion citoyenne et de démontrer les bénéfices concrets de ces initiatives pour notre territoire. Le compostage de proximité, en particulier, constitue une solution durable qui limite les transports, réduit les coûts de traitement et enrichit les sols locaux. En communiquant clairement sur ces enjeux et résultats, nous favorisons un changement de comportement durable et encourageons chaque acteur à s'investir pleinement dans cette démarche environnementale et économique. Une communication bien pensée est donc un levier essentiel pour assurer le succès et la pérennité de nos actions en faveur de l'environnement.

### COMMENT ?

Communiquer sur les résultats et les performances.

### QUI ?

CLCL

SPED

### LES BESOINS

| COMMUNICATION              | BESOINS HUMAINS                | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|----------------------------|--------------------------------|------------------|------------------|
| Etat des lieux des actions | Service communication CLCL     |                  |                  |
| Valorisation des actions   | Service communication communes |                  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Distribution des composteurs

Evaluation des biodéchets apportés dans les sites de compostage partagé

Evolution des OM

Caractérisation OM

Evolution des tonnages de déchets verts

Publications

## Axe 2 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de déchets verts.

Action 6 : Aménagement de l'aire de déchets verts

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Valorisation et service

Cible : Usagers

### POURQUOI ?

Un aménagement de l'aire de déchets verts est essentiel pour assurer une meilleure visibilité des zones de dépôts et des zones de dons, pour faciliter l'accès en prenant en compte la sécurité des usagers et prévenir tout incidents potentiels, humain ou matériel. Par ailleurs un aménagement bien conçu alliera fonctionnalité et esthétique, offrant un environnement agréable et harmonieux.

De plus il est pris en compte de privilégier des matériaux durables et des solutions modulables pour garantir la pérennité et l'efficacité du dispositif dans le temps.

### COMMENT ?

Créer des alvéoles et des espaces dédiés et identifiés.

### QUI ?

CLCL

SPED

### LES BESOINS

| COMMUNICATION | BESOINS HUMAINS                      | BESOINS MATERIEL      | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------|
| Signalétique  | Service communication<br>Agents SPED | Matériel et matériaux |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Utilisation des ressources misent à disposition (broyat, compost)

Réalisation d'aménagements

## Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Action 1 : Mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire à destination du public, notions de déchets évitables.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Réduire le gaspillage alimentaire

Cible(s) : Usagers

### POURQUOI ?

Impliquer les usagers dans la lutte contre le gaspillage alimentaire est une étape indispensable pour construire une société plus responsable. En France, chaque personne jette en moyenne environ 30 kg de nourriture par an, ce qui représente un gaspillage significatif. En sensibilisant aux enjeux et conséquences du gaspillage, on favorise une prise de conscience collective : chacun réalise que ses gestes du quotidien, ce qu'il achète, consomme ou jette, ont un impact direct sur l'environnement, l'économie et la solidarité locale.

En partageant des conseils simples et concrets, on aide chacun à adopter de nouvelles habitudes utiles et durables. Ces gestes, à la portée de tous, permettent de limiter les déchets alimentaires évitables, tout en allégeant le budget des ménages. Associer les usagers à des initiatives locales renforce aussi le lien social et donne à chacun un rôle actif dans une démarche collective. Agir ensemble contre le gaspillage, c'est non seulement préserver les ressources, mais aussi encourager une alimentation plus respectueuse, solidaire et économe.

### COMMENT ?

Comment mieux organiser ses courses, cuisiner les restes ou bien conserver les aliments ateliers, partages d'astuces, événements autour de la cuisine anti-gaspi.

### QUI ?

|      |      |         |  |  |  |
|------|------|---------|--|--|--|
| CLCL | SPED | USAGERS |  |  |  |
|------|------|---------|--|--|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                                                           | BESOINS HUMAINS                                                                         | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Communication sur le gaspillage alimentaire<br>Communication et mise en valeur des actions<br>Valorisation des actions et des résultats | Service communication CLCL<br>Service Communication communes<br>Chargé(e) de prévention |                  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Evolution des OM  
Caractérisation OM  
Quantification des actions

## Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Action 2 : Mener des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Réduire les OM

Cible(s) : Personnel de la restauration scolaire

### POURQUOI ?

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, la communauté de communes souhaite renforcer les actions de sensibilisation menées auprès des établissements scolaires, en s'adressant à la fois aux élèves et aux structures de restauration. Si ce type de sensibilisation est déjà proposé sur le territoire, il apparaît nécessaire de le consolider, de l'actualiser, et de le renouveler même lorsqu'il a été mené il y a quelques années. En effet, ces actions permettent non seulement d'éveiller les élèves aux enjeux environnementaux et alimentaires, mais aussi d'accompagner les équipes de restauration.

Ce double niveau d'intervention est essentiel pour ancrer durablement une culture de lutte contre le gaspillage alimentaire. À travers des outils concrets, tri des restes, adaptation des portions, compostage, suivi des déchets, la restauration scolaire peut devenir un véritable levier d'action local. Cette démarche présente des bénéfices directs : sur le plan écologique, elle permet de réduire la part de biodéchets encore trop présente dans les ordures ménagères et de réduire leur coût de traitement ; sur le plan économique, elle contribue à optimiser les achats, à diminuer le coût des repas, et à alléger les charges liées à la gestion des déchets. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de réduction des déchets du territoire et dans une logique de transition durable et responsable.

### COMMENT ?

Effectuer des diagnostics alimentaires et les actions de prévention qui en découlent.

### QUI ?

|      |          |      |                             |
|------|----------|------|-----------------------------|
| CLCL | COMMUNES | SPED | ETABLISSEMENTS<br>SCOLAIRES |
|------|----------|------|-----------------------------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                                                           | BESOINS HUMAINS                                       | BESOINS MATERIEL    | COÛTS ESTIMATIFS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| Communication sur le gaspillage alimentaire<br>Communication et mise en valeur des actions<br>Valorisation des actions et des résultats | Chargée de prévention<br>G4DEC<br>Employés de l'école | Support pédagogique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Evolution des OM  
Caractérisation OM  
Quantification des actions

## Axe 4 Promouvoir le réemploi et son développement. Le non jetable

Action 1 : Communiquer/Sensibiliser le public et le scolaire sur le réemploi, le don, le partage, la réparation, le troc et la consommation responsable.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réemploi

Cible : Tout public

### POURQUOI ?

Dans un contexte de transition écologique et de nécessaire réduction des déchets, nous choisissons de renforcer la communication et la sensibilisation du tous ublic, autour du réemploi, du don, du partage, de la réparation, du troc et de la consommation responsable. Ce programme, déjà en place sur notre territoire, a permis de poser des bases solides en matière de sensibilisation à ces pratiques. Nous souhaitons aujourd'hui poursuivre et amplifier ces actions, car elles ont un fort impact : selon l'ADEME, le réemploi permettrait de réduire jusqu'à 30 % des déchets et de diminuer de moitié l'empreinte carbone liée à la consommation. Favoriser ces pratiques, c'est contribuer à diminuer le tonnage global de déchets collectés, ce qui se traduit directement par une baisse des coûts de traitement.

Pourtant, beaucoup de citoyens, bien que volontaires, manquent encore d'informations concrètes pour passer à l'action. En informant, en outillant et en impliquant dès le plus jeune âge, nous donnons les clés pour adopter des comportements plus durables au quotidien. Ces actions renforcent aussi le lien social, la solidarité locale et encouragent une économie plus circulaire. À travers des ateliers pratiques, des campagnes de communication, des partenariats éducatifs et la valorisation des initiatives locales, nous souhaitons rendre visibles ces gestes essentiels, accessibles à tous, et ancrer durablement cette culture du « mieux consommer » sur notre territoire

### COMMENT ?

En combinant différentes approches, il est possible d'améliorer la communication et la sensibilisation sur ces sujets cruciaux, tout en engageant un maximum de personnes dans cette démarche collective.

### QUI ?

| CLCL | SPED | USAGERS | SCOLAIRES |
|------|------|---------|-----------|
|------|------|---------|-----------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                   | BESOINS HUMAINS       | BESOINS MATERIEL    | COÛTS ESTIMATIFS |
|-------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| Communication sur le réemploi et le non jetable | Chargée de prévention | Support pédagogique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Quantification des actions

## Axe 4 Promouvoir le réemploi et son développement. Le non jetable

Action 2 : Développer les filières de récupération.

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif(s) : Réduire les déchets de déchetterie      Cible : Tout public

### POURQUOI ?

Dans une logique de réduction des déchets et de transition vers une consommation plus responsable, notre service public d'élimination des déchets vise à développer des espaces ou des solutions de récupération « d'objets », afin de permettre à chacun de donner plutôt que de jeter. L'idée est simple : offrir une seconde vie aux objets encore utilisables, en favorisant leur réemploi, leur transformation ou leur revalorisation. En mettant en place un ou des points de collecte accessibles et des partenariats avec des associations locales, nous donnons la possibilité aux habitants de participer activement à une économie circulaire et plus responsable. Ces démarches renforcent également la solidarité et les liens entre habitants, en valorisant l'entraide, le partage et l'engagement bénévole.

En développant ces actions sur notre territoire, nous faisons le choix d'un modèle plus durable, plus humain et économiquement plus cohérent.

### COMMENT ?

Promouvoir la recyclerie

Créer et gérer des zones de dons

### QUI ?

|      |      |  |  |  |  |  |  |
|------|------|--|--|--|--|--|--|
| CLCL | SPED |  |  |  |  |  |  |
|------|------|--|--|--|--|--|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                                    | BESOINS HUMAINS       | BESOINS MATERIEL    | COÛTS ESTIMATIFS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| Communication sur la mise en place du réemploi sur le territoire<br>Communication sur les actions mises en place | Chargée de prévention | Support pédagogique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Tonnage de déchetterie

Zones de don



## Axe 4 Promouvoir le réemploi et son développement. Le non jetable

Action 3 : Promouvoir l'économie circulaire, accompagner et informer sur l'impact d'un objet de sa conception à sa fin de vie.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Communication engageante

Cible : tout public

### POURQUOI ?

En rendant visibles et en communiquant positivement sur les initiatives et actions déjà menées sur notre territoire, nous renforçons l'adhésion du grand public et encourageons un changement de comportement concret. Cette démarche contribue ainsi à l'atteinte de nos objectifs environnementaux (loi AGEC) tout en réduisant nos impacts sur les ressources et les écosystèmes. Faire adopter un changement de comportement vers un « consommer mieux » en rendant visible les acteurs locaux du réemploi, du recyclage ou de la réparation, et en partageant des exemples concrets, Informer, accompagner, valoriser c'est contribuer une transformation profonde et durable des comportements, bénéfique à la fois pour l'environnement, l'économie locale et le lien social.

### COMMENT ?

Communiquer et informer sur l'économie circulaire.

Dans la continuité des actions déjà engagées, le service de prévention des déchets souhaite mettre en place un plan structuré pour informer les habitants, les entreprises, les communes et les visiteurs du territoire. L'objectif est d'informer sur les besoins réels, la durée de vie des objets, leur fin de vie, et de valoriser les initiatives existantes à travers une communication claire, positive et ciblée.

### QUI ?

|      |      |         |  |  |  |
|------|------|---------|--|--|--|
| CLCL | SPED | USAGERS |  |  |  |
|------|------|---------|--|--|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                                                        | BESOINS HUMAINS       | BESOINS MATERIEL    | COÛTS ESTIMATIFS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| Communication sur la vie d'un objet<br>Communication économie circulaire<br>Communication et valorisation des actions mises en place | Chargée de prévention | Support pédagogique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Quantité récupérée en déchetterie espace réemploi  
Tonnage déchetterie  
Don en recyclerie  
Fréquentation des évènements

## Axe 5 Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 1 : Communiquer sur la réduction des déchets par des outils adaptés aux cibles dans le but de faire adhérer à la réduction des déchets.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Communication engageante

Cible : Tous public

### POURQUOI ?

Dans un contexte où la réduction des déchets, la maîtrise des coûts liés à leur traitement et l'urgence écologique sont des priorités, il devient indispensable de repenser nos modes de consommation et notre rapport aux déchets. Pourtant, les bons gestes de prévention restent encore trop méconnus ou sous-estimés par une grande partie de la population. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en œuvre un plan de communication structuré, ciblé et adapté à la diversité des publics concernés : habitants, jeunes, entreprises, communes ou encore visiteurs de passage. Ce plan vise à encourager des comportements concrets et durables, à renforcer la visibilité des initiatives locales, et à créer une véritable culture du "moins jeter" au sein du territoire. Une communication efficace permet non seulement d'informer, mais aussi d'inspirer et de fédérer : en valorisant des exemples concrets et des réussites locales, elle motive chacun à devenir acteur du changement. En somme, adapter les messages et les moyens de communication à chaque public est un levier indispensable pour sensibiliser, mobiliser et faire évoluer durablement les pratiques.

### COMMENT ?

En utilisant des outils variés et accessibles : affiches, réseaux sociaux, interventions en milieu scolaire, supports pédagogiques, campagnes locales, etc.

Personnaliser les messages et les outils utilisés, pour augmenter significativement les chances d'engagement et de passage à l'action.

### QUI ?

|      |      |          |  |  |  |
|------|------|----------|--|--|--|
| CLCL | SPED | COMMUNES |  |  |  |
|------|------|----------|--|--|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                  | BESOINS HUMAINS | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Création et diffusion de supports Pédagogiques |                 |                  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Tonnage OM  
Tonnage CS  
Tonnage erreur de tri  
Qualité du tri  
Tonnage déchetterie  
Quantification des publications

## Axe 5 Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 2 : Sensibiliser les habitants de tous âges à l'intérêt de la prévention des déchets. Réaliser des animations sur la prévention en milieu scolaire, associatif et grand-public.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Prévention des déchets

Cible : Tous public

### POURQUOI ?

Réaliser des animations sur la prévention des déchets en milieu scolaire, associatif et à destination du grand public est un levier essentiel pour sensibiliser les habitants de tous âges à l'importance d'agir. À l'école, ces interventions permettent de transmettre dès le plus jeune âge les bons réflexes en matière de consommation responsable, de tri et de réduction des déchets, tout en suscitant curiosité et engagement.

Dans le cadre associatif, elles renforcent les dynamiques collectives et encouragent la mobilisation citoyenne autour de valeurs partagées. En s'adressant également au grand public, ces animations contribuent à faire évoluer les comportements du quotidien et à ancrer une conscience environnementale durable. En intégrant progressivement des gestes simples et responsables, chacun découvre qu'il est non seulement possible, mais gratifiant d'agir concrètement pour réduire nos déchets et préserver notre cadre de vie. Ces moments d'échange jouent ainsi un rôle clé dans la construction d'une société plus solidaire, respectueuse de l'environnement, et tournée vers l'avenir.

### COMMENT ?

Sensibiliser le tout public par des ateliers ludiques et pédagogiques

### QUI ?

|      |      |              |         |
|------|------|--------------|---------|
| CLCL | SPED | ASSOCIATIONS | USAGERS |
|------|------|--------------|---------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                               | BESOINS HUMAINS                                                              | BESOINS MATERIEL                                | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| Communication des ateliers et des résultats | Chargé(e) de prévention<br>Association<br>Acteurs locaux<br>Agence graphisme | Supports pédagogiques<br>Matériels pédagogiques |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Quantification des événements  
Nombre de participants aux ateliers  
Tonnage des déchets  
Tonnage des OM  
Qualité du tri

## Axe 5 Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 3 : Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la réduction des déchets.

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Communication engageante

Cible : Tous public

### POURQUOI ?

Dans un contexte où la réduction des déchets est devenue un enjeu majeur, il est essentiel de mettre en œuvre un **plan de communication ambitieux et structuré pour les six prochaines années**. Ce plan visera à sensibiliser l'ensemble des habitants du territoire aux gestes de réduction, de tri et de réemploi, tout en valorisant les actions déjà engagées. Si la redevance incitative encourage déjà les usagers à limiter leurs déchets ménagers, il est désormais indispensable d'**aller plus loin** : les déchets issus des déchetteries, les déchets verts, les encombrants ou encore les matériaux réutilisables représentent autant de leviers à activer pour progresser vers une véritable économie circulaire.

Un tel plan de communication permettra non seulement d'**informer** sur les enjeux environnementaux, mais aussi de **mobiliser les citoyens, les entreprises et les collectivités** autour de démarches concrètes et locales. Il contribuera à créer une culture commune du « mieux consommer », du « moins jeter » et du « mieux trier », et favorisera les coopérations entre acteurs publics, associatifs et économiques. Pour maximiser son impact, cette stratégie (pourrait) devra s'appuyer sur une **équipe de communication dédiée**, capable de concevoir des outils variés, accessibles et attractifs pour tous les publics. En créant une dynamique positive, partagée et motivante, ce plan de communication deviendra un **véritable moteur du changement**, au service d'un territoire plus responsable, plus propre et plus durable.

### COMMENT ?

Construire un plan de communication adapter à notre territoire et à nos objectifs.

### QUI ?

|      |      |          |         |
|------|------|----------|---------|
| CLCL | SPED | COMMUNES | USAGERS |
|------|------|----------|---------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                      | BESOINS HUMAINS                             | BESOINS MATERIEL                                   | COÛTS ESTIMATIFS |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------|
| CREATION ET MISE EN PLACE DU PLAN DE COMMUNICATION | Chargé(e) de prévention<br>Agence graphique | Supports pédagogiques<br>Supports de communication |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Evaluation des publications  
Tonnage des déchets  
Tonnage des OM  
Qualité du tri  
Qualité du tri  
Pénalité des erreurs de tri (coût erreurs de tri)

## Axe 5 Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 4 : Améliorer la qualité du tri sélectif

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les coûts

Cible : Tous public

### POURQUOI ?

Le SPED a pour vocation la collecte et le traitement des déchets sur l'ensemble du territoire. Il assure notamment la collecte des bacs et colonnes de tri sélectif destinés aux emballages et aux papiers. La qualité du tri est un enjeu majeur, car les erreurs, comme par exemple la présence d'ordures ménagères dans les bacs de tri, sont facturées en supplément par le centre de tri. Ces surcoûts impactent directement le budget du service et, à terme, la redevance payée par chaque foyer.

La redevance incitative, justement conçue pour encourager la réduction des ordures ménagères et l'augmentation du captage des emballages et du papier, ne peut être efficace que si chacun comprend l'impact de ses gestes. Mettre des déchets non conformes dans le tri peut sembler anodin, mais cela gâche l'effort des bons trieurs et alourdit et la facture collective et augmente le tonnage des déchets incinérés.

### COMMENT ?

Pour remédier à cela, il est indispensable de renforcer l'information et la sensibilisation. Des actions et des campagnes claires et ciblées permettront de mieux expliquer les règles de tri, les conséquences des erreurs et les bénéfices d'un tri de qualité. En parallèle, il est important de valoriser les efforts des bons trieurs, en mettant en lumière les résultats positifs obtenus et en partageant des conseils pour progresser ensemble. En créant un cadre positif, encourageant et responsabilisant, nous pouvons renforcer l'engagement de chacun et instaurer une dynamique collective.

Un tri efficace, c'est moins de déchets incinérables, moins de coûts, et plus de valorisation. C'est ensemble que nous pourrons tendre vers une gestion des déchets plus responsable, équitable et durable dans la maîtrise du budget.

### QUI ?

| CLCL | SPED | USAGERS | PROFESSIONNELS |
|------|------|---------|----------------|
|------|------|---------|----------------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                               | BESOINS HUMAINS                                                                                | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Adapter un plan de communication engageante | Chargé(e) de prévention déchets<br>Agents du SPED<br>Chargée de communication<br>Agence de com | Supports divers  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Qualité du tri  
Pénalité des erreurs de tri (coût erreurs de tri)

## Axe 5 Mettre en œuvre un plan de communication en faveur de la prévention des déchets

Action 5 : Utiliser la communication engageante et placer les habitants dans une posture active dans la transition pour les encourager aux changements. Accompagner les changements d'habitudes de consommation.

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Consommer mieux

Cible : Tous public

### POURQUOI ?

Le SPED a pour mission non seulement la collecte et le traitement des déchets, mais aussi la prévention, qui constitue un levier essentiel pour réduire la production de déchets à la source. Prévenir les déchets, c'est limiter leur génération en amont, ce qui permet non seulement de préserver les ressources naturelles mais aussi de maîtriser durablement les coûts de traitement. Toutefois, cette ambition ne peut être atteinte sans l'implication de chacun.

L'engagement de tous les usagers est fondamental pour réussir collectivement les objectifs de réduction. Pour cela, de simples changements dans nos habitudes de consommation peuvent produire des effets concrets et durables. Afin d'accompagner cette dynamique, le SPED souhaite développer une **communication engageante**, une approche qui vise à inciter les citoyens à adopter des comportements responsables en les plaçant dans une posture active. Cette méthode repose sur la participation, l'expérimentation, et la valorisation des actions concrètes, afin de créer un sentiment d'adhésion et de responsabilité individuelle. Il s'agit de faire comprendre **pourquoi** ces gestes comptent, **comment** les mettre en pratique, et en quoi chacun a un rôle à jouer dans la transition écologique. En rendant les messages plus proches du quotidien, nous encourageons des changements doux mais efficaces, au bénéfice de tous.

### COMMENT ?

Placer les habitants du territoire dans une posture active dans la transition pour les encourager aux changements.

### QUI ?

|      |      |  |
|------|------|--|
| CLCL | SPED |  |
|------|------|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                               | BESOINS HUMAINS                                                              | BESOINS MATERIEL | COÛTS ESTIMATIFS |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Adapter un plan de communication engageante | Chargé(e) de prévention déchets<br>Chargée de communication<br>Agence de com | Supports divers  |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Nombre de retours  
Evolution des réclamations  
Qualité du tri  
Nombre de dépôts sauvages  
Tonnage des déchets collectés et traités

## Axe 6 Réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives.

Action 1 : Améliorer la gestion des déchets des manifestations et événements pour une meilleure qualité de tri.

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les OM

Cibles : Associations, Communes, autres

### POURQUOI ?

De nombreuses manifestations rythment la vie de notre territoire tout au long de l'année, parmi lesquelles figurent des événements majeurs. Lors de ces rendez-vous, il est souvent complexe de faire respecter les consignes de tri afin d'optimiser la gestion des déchets : réduire au minimum les ordures ménagères, garantir une qualité de tri optimale des emballages, valoriser les restes alimentaires et recycler le verre à hauteur de 100 %.

Pour véhiculer une image positive, respectueuse de l'environnement et des ressources, il est donc primordial d'accompagner les organisateurs dans leur gestion des déchets. Cela passe notamment par la promotion de l'utilisation de produits réutilisables, tels que la vaisselle non jetable, ainsi que par l'optimisation et le réemploi des matériaux employés dans les infrastructures et décorations des événements. En outre, ces bonnes pratiques permettent de réduire significativement les coûts de traitement des déchets pour les organisateurs, tout en contribuant à un impact environnemental moindre.

### COMMENT ?

Recenser les manifestations et accompagner les créateurs d'événements

### QUI ?

|      |      |              |         |
|------|------|--------------|---------|
| CLCL | SPED | Associations | Usagers |
|------|------|--------------|---------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                         | BESOINS HUMAINS                                                 | BESOINS MATERIEL                      | COÛTS ESTIMATIFS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| Connaissance des manifestations<br>Diffusion de l'accompagnement de la CLCL en prévention des déchets | Chargée de prévention<br>Agents SPED<br>Association<br>Communes | Supports pédagogiques<br>Signalétique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Qualité du tri  
Tonnage des Ordures Ménagères issues des manifestations

## Axe 6 Réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives.

Action 2 : Accompagner et encourager la gestion des déchets touristiques

### CALENDRIER

|         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Accès aux moyens de collecte pour tous      Cible : Hébergeurs

### POURQUOI ?

Le SPED a pour vocation de collecter et de traiter les déchets sur l'ensemble du territoire. Le territoire de Lesneven Côte des Légendes est un cadre privilégié, attractif tout au long de l'année, notamment grâce à son tourisme dynamique. Pour accueillir les visiteurs, en plus des résidences secondaires, les locations saisonnières et l'hôtellerie de plein air se développent fortement. En période touristique, on observe une augmentation des dépôts sauvages ainsi qu'un accroissement du tonnage des ordures ménagères. Par ailleurs, les erreurs de tri se multiplient, ce qui dégrade la qualité globale du tri, particulièrement en saison estivale. Pour y remédier, un agent est entièrement dédié au nettoyage des points d'apport volontaire (PAV) durant les mois de juillet et août. Cependant, cette intervention ne traite que les conséquences ; il est essentiel d'agir sur la cause de ces incivilités et erreurs. En haute saison, la population augmente considérablement, et il est primordial que les touristes séjournant sur notre territoire disposent des moyens et des informations nécessaires pour se débarrasser de leurs déchets en respectant les consignes de tri, afin d'optimiser leur valorisation.

### COMMENT ?

Pour atteindre cet objectif, une collaboration étroite avec tous les hébergeurs est indispensable, afin qu'ils accompagnent leurs clients dans le respect et le tri de l'ensemble de leurs déchets.

### QUI ?

|      |      |                 |            |
|------|------|-----------------|------------|
| CLCL | SPED | Office tourisme | Hébergeurs |
|------|------|-----------------|------------|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                                                                                          | BESOINS HUMAINS                                                          | BESOINS MATERIEL    | COÛTS ESTIMATIFS |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|
| Communication sur le mode de fonctionnement de la collecte et traitement des déchets sur le territoire | Chargée de prévention<br>Office tourisme<br>Hébergeurs<br>Agents du SPED | Support pédagogique |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Réduction du nombre des logements sans abonnement au service  
Amélioration de la qualité du tri  
Réduction des dépôts sauvages en période estivale



## Axe 6 Réduire les déchets des activités économiques, touristiques et associatives.

Action 3 : Accompagner les pros dans la réduction et la qualité du tri de leur déchets

### CALENDRIER

| S1 2026 | S2 2026 | S1 2027 | S2 2027 | S1 2028 | S2 2028 | S1 2029 | S2 2029 | S1 2030 | S2 2030 | S1 2031 | S2 2031 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

Objectif : Réduire les OM

Cible : Professionnels

### POURQUOI ?

Le SPED assure une mission essentielle de service public : la collecte et le traitement des déchets des usagers du territoire. Si les particuliers en sont les premiers bénéficiaires, les professionnels peuvent également adhérer au service. Toutefois, leurs déchets peuvent être de natures différentes, en fonction de leur activité économique. Nombre de ces déchets peuvent être recyclés ou valorisés, à condition de ne pas finir avec les ordures ménagères. En les orientant vers la déchetterie, ils peuvent intégrer les filières adaptées : être transformés, réemployés ou même donnés, contribuant ainsi à une seconde vie des matériaux. Dans une logique d'économie circulaire, où les déchets des uns font le bonheur des autres, il devient stratégique d'accompagner les professionnels dans une meilleure qualité de tri. Cet effort partagé permet non seulement de limiter les volumes de déchets non valorisés, mais aussi d'optimiser le fonctionnement du service public, dans une démarche à la fois écologique et économiquement responsable.

Accompagner les professionnels vers un tri de meilleure qualité n'est donc pas seulement un levier pour alléger les ordures ménagères : c'est un enjeu stratégique permettant d'optimiser le service public, de réduire les coûts, de favoriser les emplois locaux, et de valoriser les ressources sous une perspective écologique et responsable.

### COMMENT ?

Accompagner les professionnels et les inciter à réduire leur volume de déchets

S'appuyer sur le G4DEC

### QUI ?

|      |      |                |  |
|------|------|----------------|--|
| CLCL | SPED | Professionnels |  |
|------|------|----------------|--|

### LES BESOINS

| COMMUNICATION                      | BESOINS HUMAINS                             | BESOINS MATERIEL                                                                   | COÛTS ESTIMATIFS |
|------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Communication des consignes de tri | Chargée de prévention<br>Agents de collecte | Supports de Communication<br>Supports acteurs du territoire en gestion des déchets |                  |

### INDICATEUR(S) DE SUIVI

Tonnage ordures ménagère

Quantité de bacs OM Pro sur le territoire

Nombre de passages de professionnels en déchetterie (total ou moyenne/pro)